

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 26 OCT. 2015

Secrétariat général

Direction des affaires  
financières

Département du contrôle  
interne et des systèmes  
d'information financiers

DAF-DCISIF  
n°2015-0043

Affaire suivie par :  
Marina BIHI

Téléphone  
01 55 55 12 09

Courriel  
[marina.bihl@education.gouv.fr](mailto:marina.bihl@education.gouv.fr)

110, rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Le Directeur des affaires financières,  
à  
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies,  
Mesdames et Messieurs les vice-recteurs d'académies,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux  
d'académies et de vice-rectorat,  
Mesdames et Messieurs les référents académiques de  
contrôle interne comptable

**Objet :** Feuille de route relative au déploiement de la démarche de contrôle interne comptable (CIC) en services déconcentrés sur l'exercice 2015-2016

**Annexes :** 1. Définition du « socle CIC 2016 »  
2. Nouveau référentiel de CIC « Fin de fonction entraînant une fin de rémunération » (titre 2)  
3. Bilan sur le déploiement ministériel du contrôle interne comptable en services centraux et déconcentrés pour l'année scolaire 2014-2015

**Réf. :** courrier n°2014-008 du 23 octobre 2014

J'ai le plaisir de vous adresser la feuille de route académique de CIC pour la période allant d'octobre 2015 à septembre 2016. Construite conformément aux lignes directrices validées par le comité de pilotage CIC-CIB du 24 septembre 2015, elle découle du suivi de la mise en œuvre effective du plan d'action ministériel 2014-2016. Le « Bilan sur le déploiement ministériel du contrôle interne comptable en services centraux et déconcentrés », en annexe 3 de ce courrier, dresse un point d'étape à mi-parcours sur les actions engagées dans ce cadre depuis 2014.

Les constats effectués ont permis de structurer la feuille de route 2015-2016 qui comporte trois objectifs pour les académies :

1. Atteindre le « socle CIC 2016 »

Le « socle CIC » demeure une composante structurante de la démarche ministérielle. Détaillé en annexe 1, il vise à orienter et à homogénéiser les trajectoires académiques de déploiement du CIC. Dans sa composante « gouvernance », il modélise une organisation pour le pilotage académique du CIC, à travers la désignation de référents et la formalisation d'un organigramme et d'un plan d'action. Il préconise également la mise en œuvre des activités de maîtrise de risques présentant un caractère prioritaire au regard des risques couverts au sein des référentiels ministériels de contrôle interne comptable.

Par ailleurs, la version 2016 du « socle » inclut les autres actions décrites par la feuille de route académique 2014-2015<sup>1</sup>. Elle comprend, en outre, des éléments nouveaux de *reporting* relatifs à la gestion des bourses de l'enseignement scolaire<sup>2</sup> ainsi qu'aux risques définis par le référentiel « Fin de fonction entraînant une fin de rémunération » présenté ci-après.

.../...

<sup>1</sup>Réalisation d'un exercice d'échelle de maturité de gestion des risques (EMR), renforcement de « l'environnement de contrôle » sur les processus de rémunération et accompagnement des EPLE pour mettre en place l'outil ODIC<sup>2</sup> rénové.

<sup>2</sup>En académie et en établissement public local d'enseignement (EPL)

## 2. Poursuivre la mise en œuvre des référentiels de CIC diffusés

Le plan d'action ministériel 2014-2016 prévoyait la diffusion de nouveaux référentiels de CIC (RCIC)<sup>1</sup>. A mi-parcours, le choix a été fait de déprogrammer ces actions au profit de l'ouverture d'un chantier d'amélioration des RCIC existants, entre novembre 2015 et septembre 2016.

Seul un dernier référentiel relatif aux processus de rémunération, « Fin de fonction entraînant une fin de rémunération », vous est transmis pour mise en œuvre sur l'exercice 2015-2016. Il comporte treize activités de maîtrise de risques (AMR). Trois d'entre elles présentent un caractère prioritaire et devront faire l'objet d'un *reporting* spécifique dans le cadre des enquêtes pilotées par le DCISIF.

## 3. Participer à l'amélioration et à la mutualisation des outils académiques existants

En 2014, la Cour des comptes a souligné les marges de progrès en termes de mutualisation des bonnes pratiques académiques. Pour répondre à cet enjeu, un cycle de séminaires inter-académiques a été entamé et se poursuivra en 2016. Afin d'intensifier la démarche de mutualisation engagée, une priorité a été donnée à l'ouverture d'un chantier de partage et d'amélioration des outils académiques existants. A cet effet, un espace de collecte sera ouvert au sein de l'application MEN/G2P à partir de novembre 2015. Les modalités de cette collecte vous seront communiquées ultérieurement, au sein des courriels mensuels d'actualité CIC. En outre, un chantier de mutualisation des requêtes BO sera engagé au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Le DCISIF rappelle l'importance de veiller à la mise à jour des fiches académiques de l'annuaire ministériel du CIC<sup>2</sup> et de communiquer, à l'adresse [pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cic@education.gouv.fr), tout changement relatif à l'organisation académique du CIC. Seules les personnes identifiées au sein de cet annuaire seront destinataires des courriels d'actualité susmentionnés.

Pour rappel, deux adresses fonctionnelles sont mises à votre disposition :

1. [pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cic@education.gouv.fr), pour toute question / information relative aux aspects organisationnels ou « métiers » de la démarche CIC ;
2. [g2p.cic@education.gouv.fr](mailto:g2p.cic@education.gouv.fr), pour toute question relative à la technicité de l'outil MEN/G2P.

Je vous remercie de votre implication ainsi que de celle de vos équipes dans la mise en œuvre de ces actions essentielles pour la maîtrise des risques financiers ministériels, et souhaite qu'elles contribuent pleinement à la performance globale de vos processus.

L'équipe de mon Département Contrôle Interne et Systèmes d'Informations Financiers se tient naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur des affaires financières,



Guillaume GAUBERT

<sup>1</sup> Le RCIC « Rentes, maladies professionnelles et accidents du travail » sera prochainement communiqué au réseau, à titre de bonnes pratiques partagées mais sans caractère obligatoire (non inclus dans le « socle CIC 2016 »).

<sup>2</sup> Disponible sur Pléiade : <https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC/000012/000001/Pages/Réseau-académique.aspx>